

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-372 du 9 Novembre 1987

chargeant le Camaradé Barnabé BIDOUZO,
Ministre des Finances et de l'Economie,
de l'intérim du Camarade Mohamed
Souradjou IBRAHIM, Ministre Délégué
auprès du Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statistique,
pour compter du 7 Novembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République, Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

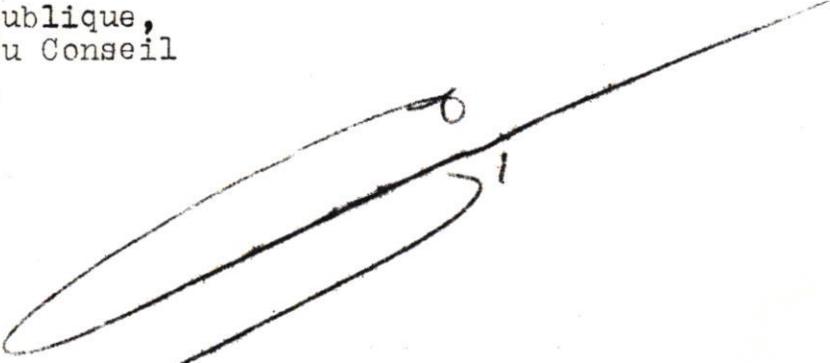
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 7 Novembre 1987, le Camarade Barnabé
BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'in-
térim du Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statistique, pendant l'absence du Camarade
Mohamed Souradjou IBRAHIM.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 9 Novembre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CPC 6 PPC 1 SPD 2 ANR 4 MFE-
MPS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB 4
BN-DAN UNB-JFASJEP 2 Préfets 6 JORPB 1.-